ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2024

ASSURER UNE JUSTICE PATRIMONIALE AU SEIN DE LA FAMILLE - (N° 2052)

Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 8
	présenté par	
	Mme Perrine Goulet	
	ARTICLE 2	
I. – À l'alinéa 1,	après le mot :	
« comme »		
insérer les mots :		
« une personne te	enue au paiement d'impositions dues par ».	
II. – En conséque	ence, au même alinéa, substituer aux mots :	

les mots:

« au 1 »

« aux 1 et 3 ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.